



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-09-16

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET :** Contrat unique maintenance/hébergement du Progiciel et du Portail Orphée NX à la Médiathèque André Roman avec la Société C3rb Informatique – PA de Lioujas – 163 rue de l'Aubrac – 12740 LA LOUBIERE représentée par monsieur Casimir CERLES, président de la Société citée ci-dessus.

**Le Maire de la Commune de Sisteron,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'établir le contrat cité en objet pour une durée initiale ferme de 1 an (un an) du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

D E C I D E

**ARTICLE 1 :** De signer un contrat unique qui porte sur la fourniture d'un service de maintenance/hébergement du progiciel de gestion de médiathèque Orphée NX assuré par la Société C3rb Informatique citée en objet et représentée par son président monsieur Casimir CERLES, qui définit les modalités de mise à disposition.

**ARTICLE 2 :** Ce contrat sera établi pour une durée initiale ferme de 1 an (un an), du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus. Il sera reconductible ensuite sur l'année civile, par tacite reconduction, par période successive de 1 an (un an) pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses prévues à cet effet comprennent un service de maintenance/hébergement du Progiciel et du Portail Orphée NX pour un montant total TTC de 1.627,28 €, soit 1.159,57 € TTC de maintenance annuelle et de 467,71 € TTC d'hébergement annuel.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses seront inscrites au Budget Communal.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6 :** Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Casimir CERLES, président de la société «C3rb».

Fait à SISTERON, le 6 novembre 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU